



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 4 novembre 2019

Délibération n° 2019-3899

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Soutien de la Métropole de Lyon à la filière bois - Attribution d'une subvention à l'association Sylv'ACCTES pour l'accompagnement au renouvellement sylvicole des massifs forestiers locaux

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Belaziz

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 4 novembre 2019**Délibération n° 2019-3899**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Soutien de la Métropole de Lyon à la filière bois - Attribution d'une subvention à l'association Sylv'ACCTES pour l'accompagnement au renouvellement sylvicole des massifs forestiers locaux**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2012-2754 du 13 février 2012, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé son plan climat énergie territorial (PCET) (vision et actions) qui fixe un objectif très ambitieux de développement du bois énergie sur le territoire de la Métropole. L'action 4.9 du PCET affiche l'importance de "contribuer à structurer la filière bois régionale" afin de garantir un approvisionnement durable des chaudières bois publiques ou privées.

Par délibération du Conseil n° 2019-3489 du 13 mai 2019, la Métropole a approuvé son schéma directeur des énergies (SDE), fixant la stratégie énergétique métropolitaine à l'horizon 2030. Un des grands objectifs est d'atteindre une production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) sur le territoire qui représente 17 % des consommations. Pour cela, la production de chaleur par l'utilisation du bois énergie devra fortement se développer, passant de 695 GWh/an en 2013 à 1 886 GWh/an en 2030. Cette augmentation sera portée par les chaufferies de grande puissance alimentant les réseaux de chaleur urbains (670 GWh supplémentaires entre 2013 et 2030) et par les équipements individuels de chauffage au bois performants (521 GWh supplémentaires entre 2013 et 2030). Pour que l'usage du bois énergie soit pertinent et durable, il est nécessaire de limiter les transports grâce à un approvisionnement en bois local. La Métropole souhaite ainsi favoriser l'approvisionnement local et contribuer à la structuration de la filière locale d'approvisionnement en bois énergie (action n° 58 du SDE).

Les chaufferies biomasse alimentant les réseaux de chaleur urbains de la Métropole ont consommé environ 65 000 tonnes de plaquettes forestières en 2017. Ces plaquettes proviennent de massifs forestiers situés à un maximum de 200 km de Lyon. Ce périmètre d'approvisionnement se chevauche avec celui des autres agglomérations de la région : Saint Etienne, Grenoble, Annecy, Valence, Chambéry, Bourg en Bresse. Ces agglomérations vont aussi avoir des besoins croissants en bois énergie dans les prochaines années. Certains massifs forestiers sont déjà en tension, et leur exploitation peut se faire en privilégiant une vision de court terme, au détriment de la fertilité des sols et du renouvellement des arbres. Pour constituer une ressource renouvelable, le bois énergie doit être issu d'une sylviculture durable.

II - Actions proposées

Pour répondre aux besoins croissants du territoire en bois énergie, il est proposé d'accompagner le renouvellement de la forêt régionale en participant au financement de travaux forestiers durables. Cette action contribuera à permettre à la filière de répondre à la hausse conséquente des besoins en bois énergie par une gestion durable des forêts et en limitant les tensions sur les prix des différents usages du bois.

L'association Sylv'ACCTES, dont la Métropole est un des membres fondateurs, a développé une méthode d'action permettant non seulement d'identifier des modèles de gestion sylvicole durable et répondant aux attentes locales mais aussi d'accompagner le financement des travaux nécessaires réalisés par les forestiers. L'objectif est que ces modèles de gestion aient systématiquement des effets positifs sur la biodiversité et les écosystèmes, sur la qualité des paysages, sur l'économie locale et sur la capacité des forêts à se renouveler dans de bonnes conditions qualitatives et quantitatives et jouer leur rôle de puits de carbone. Une

bonne gestion privilégiera par exemple des éclaircies régulières et sélectives pour laisser se développer les arbres à objectif bois d'œuvre, en évitant les coupes rases néfastes pour les sols forestiers.

L'action de Sylv'ACCTES à la fois innovante et unique à ce jour est reconnue d'intérêt général et a été identifiée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) dans son programme "Solutions fondées sur la nature".

Cinq massifs forestiers du bassin d'approvisionnement de la Métropole situés dans un rayon de 100 km autour de Lyon sont aujourd'hui couverts par l'action de l'association Sylv'ACCTES :

- Pilat (Loire),
- Chambaran (Isère-Drôme),
- Bugey (Ain),
- Bonnevaux Bas Dauphiné (Isère),
- Livradois-Forez (Loire).

Chaque année, sur ces territoires, ce sont 200 à 300 ha de forêts qui sont engagés dans des modèles de gestion sylvicole plus vertueux grâce à l'action de l'association. Les opérations sylvicoles réalisées en forêt constituent des investissements pour l'avenir des peuplements et consistent notamment en la plantation d'arbres mais également en la sélection et l'accompagnement de la croissance des arbres à potentiel bois d'œuvre, l'objectif étant de créer des peuplements forestiers diversifiés dans leurs essences comme dans leurs produits. Pour mener son action, les besoins annuels en investissement de l'association pour ces 5 territoires forestiers sont compris entre 142 000 € et 250 000 €.

La Métropole souhaite renforcer les moyens d'appui à l'investissement de l'association et ainsi participer au renouvellement des forêts locales.

Une subvention de 100 000 € est proposée pour l'année 2019 via la signature d'une convention de reversement avec l'association Sylv'ACCTES. Elle permettra l'accompagnement de travaux forestiers durables sur environ 125 ha. Cette surface de parcelle forestière correspond à la production d'environ 4 000 tonnes de bois énergie tous les 6 ans sous forme de plaquettes forestières, en considérant le bois énergie comme un coproduit d'une sylviculture bois d'œuvre durable. Un bilan des actions subventionnées sera réalisé en 2020 avant d'envisager une éventuelle prolongation du soutien apporté par la Métropole sur les années suivantes.

Budget de d'investissement prévisionnel 2019 - Sylv'ACCTES			
Dépenses		Recettes	
Actions	Montant total (en € TTC)	Financeurs	Participation (en € TTC)
subvention de travaux forestiers pour une gestion sylvicole durable (demandes d'aides prévisionnelles des porteurs de projets pour l'année 2019)	440 000	Région Auvergne-Rhône Alpes	300 000
		Métropole de Lyon	100 000
		Neuflyze OBC	15 000
		Containers Service	15 000
		Cœur de Savoie	10 000
Total	440 000	Total	440 000

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 € au profit de Sylv'ACCTES pour la mise en œuvre d'opérations sylvicoles sur les territoires forestiers régionaux,

b) - la convention à passer entre la Métropole et Sylv'ACCTES définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

c) - la convention à passer entre la Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions de mise en œuvre des aides économiques aux entreprises.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale n° P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels individualisée le 18 mars 2019 pour un montant de 100 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier suivant :

- 2019 : 30 000 €,
- 2020 : 70 000 €,

sur l'opération n° 0P27O7176.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - chapitre 204 - exercices 2019 et 2020 pour un montant de 100 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.